

Procédure : Évaluation des risques

Date :

Date de révision :

Objectif : Une évaluation des risques au point de service est réalisée par les travailleurs de la santé afin de prendre des mesures de prévention et de contrôle des infections qui assurent adéquatement la sécurité des soins (de façon à protéger les patients contre la transmission de microorganismes) et qui protègent les travailleurs de la santé contre l'exposition aux microorganismes pathogènes (p. ex., par des éclaboussures de sang, de liquides organiques et de sécrétions des voies respiratoires ou autres, ainsi que par des aiguilles et autres produits tranchants contaminés).

Définitions

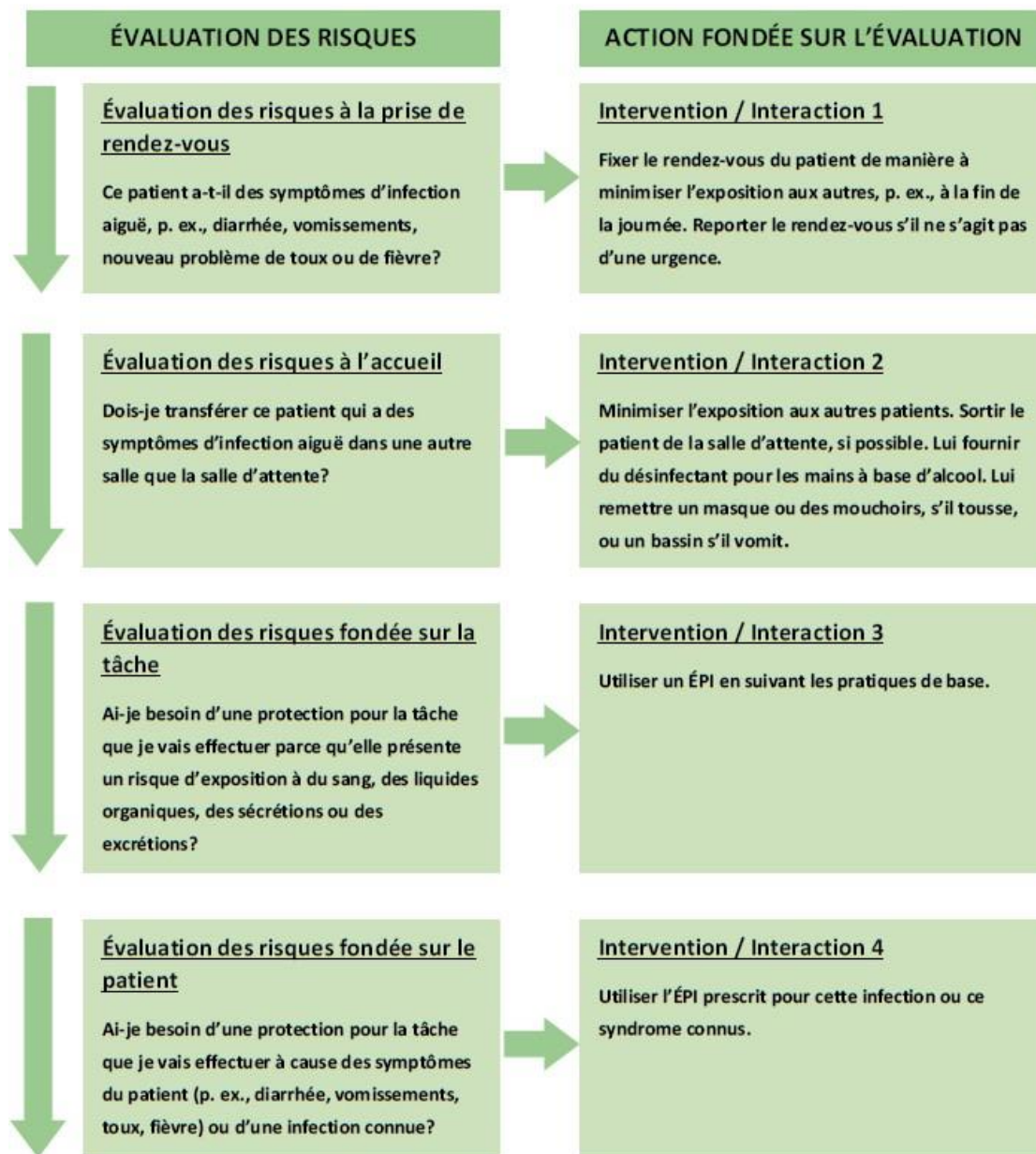
1. **Pratiques de base :** Les pratiques de base en matière de prévention et de contrôle des infections à mettre en œuvre au cours des soins sont déterminées par la situation du patient, l'environnement et la tâche à effectuer, et ce, pour *tous* les patients, en *tout* temps et dans *tous* les milieux de soins de santé.

Les éléments qui composent les pratiques de base sont les suivants :

- L'évaluation des risques que présentent le patient et les interactions entre le fournisseur de soins de santé et le patient.
 - Les pratiques d'hygiène des mains à mettre en œuvre aux quatre moments décrits dans le programme Lavez-vous les mains de l'Ontario.
 - Le contrôle de l'environnement, qui comprend l'aménagement approprié de l'espace, le retraitement du matériel, le nettoyage des lieux, la manipulation sécuritaire des objets tranchants et les enjeux liés à la construction et aux rénovations.
 - Des mesures administratives (prise en charge de la santé du personnel et gestion des pratiques), qui encouragent notamment l'immunisation du personnel, le respect de l'étiquette respiratoire et la vérification de la pratique.
 - L'utilisation d'équipement de protection individuelle (ÉPI) par le personnel à des fins de protection.
2. **Précautions supplémentaires :** Des précautions supplémentaires sont prises lorsque les pratiques de base ne préviennent pas complètement la transmission d'un microorganisme ou l'infection par celui-ci. Ces précautions devraient également être prises lorsqu'une intervention médicale augmente le risque de transmission d'un agent infectieux ou quand la situation clinique empêche la mise en œuvre systématique des pratiques de base (p. ex., prestation de soins à de jeunes enfants, à des adultes incontinents ou à des personnes ayant un déficit cognitif).
 3. **Étiquette respiratoire :** Ensemble de mesures conçues pour réduire le plus possible la transmission de microorganismes respiratoires (p. ex., influenza) et devant être prises par les personnes infectées. L'étiquette respiratoire comprend le respect des instructions affichées, la couverture de la bouche en cas de toux, l'hygiène des mains et le port du masque lorsque la toux ne peut être contenue.

Procédure

Lorsque l'évaluation des risques montre qu'une infection peut être transmise, des mesures de prévention et de contrôle peuvent être appliquées pour réduire le risque qu'une personne acquière ou transmette cette infection. L'hygiène des mains est toujours de mise; le besoin d'ÉPI sera déterminé par l'évaluation des risques.



Références

1. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pratiques de base et*

Logo ou en-tête de l'établissement

précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé, 3^e édition, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, novembre 2012.

<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr>

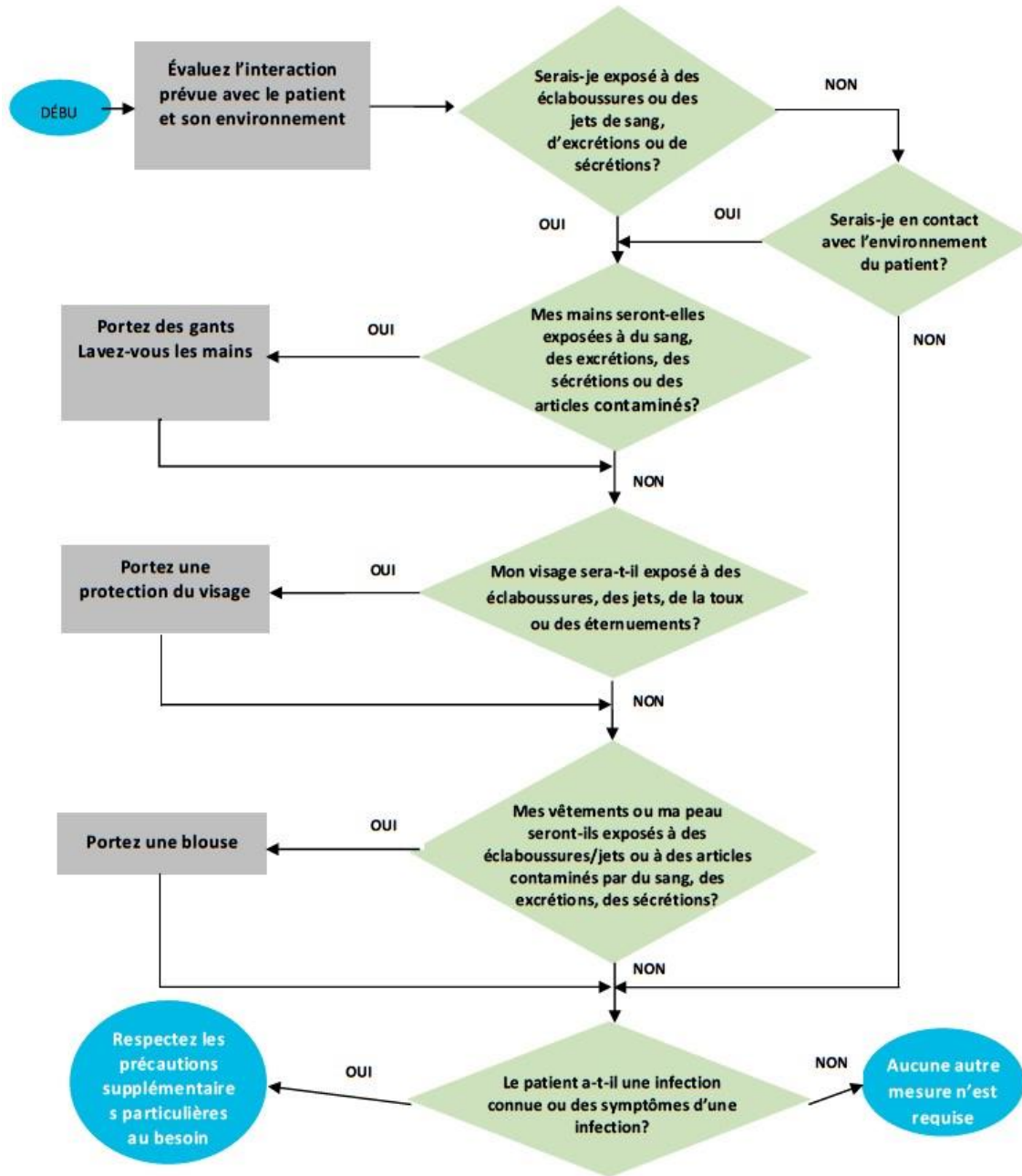
2. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique*, 1^{re} révision, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, avril 2015.

<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-clinical-office-practice.pdf?la=fr>

3. Agence de la santé publique du Canada. *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins*, 2013.

<http://publications.gc.ca/site/fra/9.697499/publication.html>

Annexe A : Algorithme de l'évaluation des risques pour guider l'utilisation de l'ÉPI



Logo ou en-tête de l'établissement

PRÉCAUTIONS CONTRE LES CONTACTS	PRÉCAUTIONS CONTRE L'EXPOSITION AUX GOUTTELETTES	PRÉCAUTIONS CONTRE LA TRANSMISSION PAR VOIE AÉRIENNE
<p><u>Pour les patients présentant :</u> Organismes antibiorésistants (p. ex., SARM) Vomissements et (ou) diarrhée aigus Drainage non contenu Conjonctivite</p>	<p><u>Pour les patients présentant :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Coqueluche• Oreillons• Rubéole• Méningite à méningocoques ou d'étiologie inconnue <p><u>Précautions contre les contacts et l'exposition aux gouttelettes</u></p> <p>Infection aiguë des voies respiratoires (p. ex., laryngite diphtérique, grippe, VRS, rhumes, bronchiolite, pneumonie, exacerbation aiguë de l'asthme)</p>	<p><u>Pour les patients présentant :</u> Tuberculose pulmonaire Rougeole Varicelle</p>
<p><u>Dépistage et gestion des patients</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Repérer au triage• Séparer les patients symptomatiques des autres patients dans la salle d'attente ou les transférer dans une chambre individuelle	<p><u>Dépistage et gestion des patients</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Repérer au triage• Masque chirurgical• Transférer dans une chambre individuelle• Étiquette respiratoire• Poser une affiche d'alerte à l'entrée de la chambre, si disponible	<p><u>Dépistage et gestion des patients</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Repérer au triage• Masque chirurgical• Transférer dans une chambre individuelle avec porte pleine (fermée) – ouvrir la fenêtre de la chambre, si possible• Poser une affiche d'alerte à l'entrée de la chambre, si disponible
<p><u>Réaction de l'intervenant</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hygiène des mains• Gants pour tous les contacts• Blouse, s'il est probable de se salir• Nettoyer et désinfecter le matériel et les surfaces que le patient a touchés avec un désinfectant à faible action après son départ	<p><u>Réaction de l'intervenant</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hygiène des mains• Masque chirurgical et protection oculaire pour tous les contacts• Nettoyer et désinfecter le matériel et les surfaces que le patient a touchés avec un désinfectant à faible action après son départ	<p><u>Réaction de l'intervenant</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hygiène des mains• Respirateur N95 si le patient est atteint de tuberculose pulmonaire ou soupçonné de l'être• Respirateur non obligatoire pour la varicelle/rougeole si l'intervenant est immunisé. Seul le personnel immunisé devrait prodiguer des soins